

ANNEXE A.—*Suite*.—COMPTE DU TABAC EN ENTREPOT.
 No. 14.—ÉTAT COMPARATIF pour les années expirées les 30 juin 1874 et 1875.—*Suite*.

Articles.	1874.				1875.					
	Droit d'accise à la sortie de l'entrepôt.	\$ cts.	Sorti de l'entrepôt pour déplacement.	Restant en entrepôt.	Total.	Droit d'accise à la sortie de l'entrepôt.	\$ cts.	Sorti de l'entrepôt pour déplacement.	Restant en entrepôt.	Total.
Tabac à 15c. et 20c. par lb.....	Lbs. 6,603,273	1,008,496 98	Lbs. 3,759,942	Lbs. 1,282,432	Lbs. 12,149,940	Lbs. 5,389,909	1,077,981 81	Lbs. 4,133,180	Lbs. 3,818,544½	Lbs. 13,719,097½
Cigares à 30c. et 40c. par lb.....	Lbs. 44,430½	13,742 37	Lbs. 1,165	Lbs. 6,667½	Lbs. 52,263	Lbs. 47,734½	19,093 90	Lbs. 363½	Lbs. 25,568½	Lbs. 73,653½
Tabac à priser à 15c. et 20c. pr lb.....	Lbs. 130,253	19,537 95	Lbs. 1,405	Lbs. 16,184½	Lbs. 147,842½	Lbs. 26,317	5,263 40	Lbs.	Lbs. 86,384½	Lbs. 112,701½
		1,041,777 30					1,102,339 11			

Total des droits d'accise sur le tabac, les cigares et le tabac à priser.

1874.—Perçu à la sortie de la fabrique et à la sortie de l'entrepôt. \$1,347,979 07
 1875.— do do do do 1,382,690 72

DÉPARTEMENT DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
 OTTAWA, 31 juillet 1875.

A. BRUNEL,
Commissaire.